

N° 268 FÉVRIER 2023 SOMMAIRE

P. 2 et 3 Elections : les résultats
P. 4 Actualités

MENSONGES DU MINISTRE!

l'enseignement vers d'autres tâches. charge de travail, encourage la concurrence entre les personnels, métiers : en valorisant les missions supplémentaires, il accroît la plémentaires ! Le pacte est un outil de dénaturation de nos ment être mieux payés? Le pacte et son cortège de missions supperspective offerte aux enseignants qui souhaiteraient légitimede primes qui n'ont rien de pérenne. Que reste-t-il alors comme sant « revalorisation historique » annoncée se ferait donc à coup munération passé les 15 premières années de carrière. La soi-disoient, conduisent à un aplatissement de la progression de la révaient de la tromperie. Les mesures « socle », quelles qu'elles montré, preuve à l'appui, que les promesses présidentielles de l'Éducation nationale se borne toujours à reprendre les élénement persiste à appeler « revalorisation » ont repris. Le ministre individualise nos métiers et décentre le cœur de nos métiers de ments de langage présidentiels alors même que le SNES-FSU a Les discussions sur les mesures salariales que le rele-

C'est surtout une autre vision de la Fonction publique que le gouvernement tente de nous imposer avec un renoncement à la « Fonction publique de carrière » dans laquelle la rémunération évolue avec la progression de carrière dans le temps, au profit d'une « Fonction publique d'emploi » dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées. Durant toute la campagne présidentielle 2022, et dès 2017, Emmanuel Macron n'a jamais caché son souhait d'attaquer frontalement le statut de la Fonction publique : les menaces sur nos métiers et nos statuts sont bien là et le SNES-FSU saura y répondre le



Edito On lâche rien!

À l'heure à laquelle nous rédigeons ce numéro du Nice SNES, trois grèves ont eu lieu en moins de vingt jours, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, et ont confirmé la très forte détermination des Français et des Françaises à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement.

La population s'oppose au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation. Dans le second degré, per sont trois grèves majoritaires qui ent au lieu.

ce sont trois grèves majoritaires qui ont eu lieu.

Dans le même temps, dans les établissements scolaires

Dans le même temps, dans les établissements scolaires les équipes travaillent sur la préparation de rentrée. Nos collègues de Technologie sont confrontés au mépris ministériel. Plus généralement, notre académie se singularise par une augmentation du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée. C'est même la plus forte de tout le territoire métropolitain : 1689 élèves en plus, soit +1,1 %. Pour y faire face, le ministère nous a octroyé généreusement une dotation de 60 ETP (54 en HP et 6 en HSA), soit une évolution de 0,5 %. Chacun jugera de la haute considération du ministère envers notre académie, ses élèves et ses personnels surtout lorsque l'on se rappelle notre classement 26 ème sur 29 académies, juste avant Versailles et Mayotte : de quoi relativiser les discours sur l'égalité des chances et la bienveillance

Nous le voyons, dans l'éducation aussi, les sujets de mécontentements sont nombreux et sont le résultat d'une politique néolibérale qui préfère favoriser les profits des plus aisés ou investir dans l'armement plutôt que de mettre les moyens dans l'éducation pour tous. C'est donc tout un projet de société qu'il faut combattre car tout est lié: mise à mal des services publics et baisse des salaires qui entraîne forcément la baisse des pensions: c'est la double peine!

La mobilisation contre la réforme des retraites doit se poursuivre et s'amplifier. Il suffirait d'aller reprendre une partie des 160 milliards de cadeaux faits chaque année aux entreprises pour permettre d'équilibrer les comptes et de pouvoir rétablir l'âge de départ à 60 ans.

« La retraite au sens plein n'est ni la maladie, ni la décrépitude, ni l'imminence de la mort. C'est l'expérience d'un autre temps et d'une autre manière de participer à la vie collective. » écrit Barbara Stiegler, Philosophe, professeure à l'université Bordeaux-Montaigne.

On lâche rien!



Nice, le 13 février 2023 Fabienne Langoureau, secrétaire générale du SNES-FSU Académie de Nice.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

CAPA: TOUJOURS EN TÊTE **ET MAJORITAIRES**

Les élections professionnelles ont livré leur verdict : encore une fois les personnels ont majoritairement apporté leurs suffrages à la liste des syndicats de la FSU. Et pourtant, entre des notices de vote envoyées qui ne sont pas arrivées dans les bons établissements, une solution de vote qui pouvait imposer une durée bien courte pour saisir un mot de passe de réassort, l'avalanche de mails dans les boites professionnelles ... le parcours électoral s'est parfois retrouvé parsemé d'embûches! Sans compter que la nouvelle CAPA des personnels de statut 2nd degré a remplacé celles des agrégés, des certifiés, des plp, des cpe, des psyen et des professeurs d'eps. Sous couvert de simplification administrative, ce regroupement, que nous avons dénoncé, diminuera le nombre d'élus qui défendront les personnels. C'est la suite logique de la loi d'août 2019 sur la casse du paritarisme.

Nous appelions donc les collègues à apporter leur voix à la liste regroupant des militants du SNES-FSU, du SNEP-FSU, du SNUEP-FSU, du SNUIPP-FSU.

Par Serge MULLER

Dans les établissements, au sein des sections académique et départementales, les militants se sont relayés pour accompagner les collègues durant la période de vote. Ce travail acharné allié à la motivation des collègues a porté ses fruits : la participation au scrutin s'élève à 46,6 % et la liste de la FSU obtient 44,0 % des suffrages. Les personnels titulaires du 2nd degré pourront ainsi compter en CAPA sur 10 élus titulaires (et 10 suppléants) pour porter leur voix face à l'administration.

Merci à toutes et à tous!

Nationalement, la FSU a obtenu 9 des 19 sièges de titulaires la CAP.

CAPA SECOND DEGRÉ : VOS ELU-E-S

1 Langoureau Fabienne	agr	M	lyc Calmette	Nice
2 Pons Florent	cert	EPS	clg De Vinci	Montauroux
3 Cazach Emmanuelle	PLP	L/HG	LP Pasteur	Nice
4 Combette Bruno	agr	HG	lyc P. Langevin	La Seyne
5 Clerc Geneviève	cert	HG	lyc Golfe	Gassin
6 Bagge Julie	agr	philo	lyc Goscinny	Drap
7 Caire-Guieysse Audrey	cert	EPS	clg F. de Leusse	La Londe
8 Muller Serge	cert	math	lyc T. Maulnier	Nice
9 Rongeard Alexandra	agr	anglais	lyc Jules Ferry	Cannes
10 Negrel Frédéric	cert	HG	clg H. Nans	Aups
11 Srey Sothy	agr	IIS	I	Valbonne
12 Canquouet Christa	psyen	eda	Ecole A. Franck	Menton
13 Giaufer Didier	cert	TVS	lyc T. Maulnier	Nice
14 Mouton Colas	cert	EPS	clg R. Dufy	Nice
15 El Ouaraq Abdellah	cert	sc phy	clg La Peyroua	Le Muy
16 Monnet Anne	cpe	educ	lyc Bristol	Cannes
17 Macciotta Malou	cert	TVS	lyc G. Apollinaire Nice	Nice
18 Rosso Baptiste	cert	techno	clg L'Archet	Nice
19 Muller Florence	chs	math	lyc Massena	Nice
20 Abric Bérengère	cert	math	clg international Valbonne	Valbonne



COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES : VOS ÉLU-E-S

Contrairement à la CAPA ci-dessus, il n'y a pas eu de liste de candidats pour l'élection à ces deux CCP : c'est une élection sur sigle. Les collègues non titulaires ont subi les mêmes soucis techniques que les titulaires. Mais ils ont été très souvent bloqués dès le départ car ils sont nombreux à ne pas consulter leur messagerie professionnelle voire à ne pas savoir qu'ils en ont une. Notre employeur porte une lourde responsabilité sur ce manque d'information. C'est aussi le cas pour l'acheminement des notices de vote pour les aesh : entre les têtes de pial, les deux lycées mutualisateurs, et les établissements d'exercice (il peut y en avoir plusieurs l), la plupart des aesh attendent toujours leur notice de vote !! On voudrait exclure certains personnels du vote, on ne s'y prendrait pas autrement.

Les taux de participation aux votes s'en ressentent : 14,0 % à la CCP des AED-AESH et 19,1 % à celle des contractuels EEO (enseignants, d'éducation et psychologues).

La FSU arrive en tête dans les deux scrutins :

- 38 % à la CCP des personnels EEO (résultat stable par rapport à 2018) et 2 sièges de titulaires sur 3 ;

20 % à la CCP des AED-AESH (résultat en recul par rapport à 2018) et 2 sièges de titulaires sur 6. Pour cette commission, nos représentants exercent dans le 1er degré et le 2nd degré et sont AED ou AESH adhérents au SNES-FSU ou au SNUIPP-FSU.

Merci à toutes et à tous!

CCP des AED-AESH:

Titulaires:

Neveu Plazanet Patricia (AESH- Clg Matisse, St Maximin) Borel Garin Jérémy (AED- Clg F. Mistral, Nice)

Suppléants :

De Sousa Vieira Christine, (AESH- Clg Bertone, Antibes) Machavoine Sandrine, (AESH - Clg des vallées du Paillon, Contes)

CCP des agents non titulaires ENS, EDU et PSYEN:

Titulaires:

Frizat Jean-Emmanuel (contractuel HG- LP Les Palmiers, Nice) Bisseriex Marie Béatrice (contractuelle HG- Lyc Goscinny, Drap) Suppléants :

Murris Martine (M.A. italien- Clg J. Franco, St Etienne de Tinée) Amraoui Laurence (contractuelle LM- Clg M. Jaubert, Nice)

TATS DES EI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION : VOS ÉLU-E-S



Nouvelle instance : le SNES et la FSU

fonction publique de Août 2019, et force est de constater que la vo-Ces élections étaient les premières après la loi de destruction de la restent largement en tête

Pour voter : le parcours du combattant

FSU et des personnels n'est pas d'actualité dans notre académie. lonté du gouvernement de mettre à mal la voix du SNES et de la

même de 6% de la participation par rapport aux dernières élections. ont réussi à émettre leurs votes. C'est cependant une baisse tout de réassort! Malgré toutes ces embuches plus de 40% des personnels et qui du coup entrainait nos collègues vers les funestes étapes du notice de vote qui contenait pourtant le code permettant de voter... lègues à voter. De nombreux électrices et électeurs n'ont pas eu leur litantes et des militants du SNES-FSU pour aider de nombreux col-Il aura fallu toute la pugnacité de la profession et l'aide active des mi-

Le SNES et la FSU porte-parole de la profession

trages exprimés. d'Administration de l'académie de Nice avec près de 41% des suf-SNES et la FSU restent largement en tête dans ce Comité Social Malgré des difficultés importantes pour participer à ce scrutin, le

que la profession se soit clairement prononcée pour permettre à la Au moment où les dérèglementations vont bon train, il est important FSU dans cette nouvelle instance est majoritaire avec 5 sièges sur 10. Avec 2,5 fois plus de voix que la deuxième organisation syndicale, la

nos métiers. FSU et ses syndicats de peser contre l'arbitraire et la dénaturation de La nouvelle formation sanitaire

d'être le secrétaire de cette formation. sentants, sur les 20 qui la compose. Cela permettra à un élu de la FSU personnels, le SNES et la FSU auront dans cette instance l'émanation du comité social d'administration. Grâce aux votes des santé sécurité et conditions de travail (FSSSCT) qui est pour partie hygiène et sécurité. Ils sont remplacés par une formation sanitaire La loi de destruction de la Fonction Publique a supprimé les comités 10 repré-

a envoyé mais ils nous engagent également. Ces bons résultats sont des encouragements que la profession nous

et un véritable service public d'éducation. toutes ces instances pour défendre une vision réaliste de nos métiers Nous serons aux côtés des collègues que nous représentons dans

1 Curti Sylvie (professeur des écoles-École Madonette Terron, Nice)
2 Langoureau Fabienne (professeur agrégée- Lycée Calmette, Nice)
3 Ruggiero Andrée (professeur de LP- LP Claret, Toulon)
4 Mouton Colas (professeur d'EPS- Clg R. Dufy, Nice)
5 Jacquet Virginie (professeur des écoles-École P. Rocchi, Le Revest)
6 Ghis Richard (professeur certifié- Lycée A. Camus, Fréjus)
7 Lantrua Julie (professeur des écoles-École A. de Grasse, Le Bar sur Loup)
8 Queyroulet Dominique (professeur cert- Clg F. Mistral, Bormes les Mimosas)
9 Jean Gilles (professeur des écoles-École Bornala, Nice)

10 Muller Serge (professeur certifié-Lycée T. Maulnier, Nice)

CSA départemental 06: vos élu-e-s

Sandrine Rousset-SNUipp Franck Brock-SNUipp Gilles Jean-SNUipp Antoine Audebert-SNEP Emmanuelle Cazach – SNUEP Jean-Paul Clot-SNES Didier Giaufer- SNES

Julien Amarger – SNUipp Denis Olivier - SNUipp Sylvie Curti - SNUipp Aurélia Daqui – SNUipp Baptiste Rosso-SNES Colas Mouton-SNEP Julie Lantrua-Suppléants : SNUIpp

CSA départemental 83: vos élu-e-s

Clémence PERRIN-SNUIPP Florent PONS-SNEP Dominique QUEYROULET- SNES Titulaires : Aurélie SANCHEZ- SNUIPP

Maryvonne GUIGONNET - SNES Bruno COMBETTE - SNES Christian PETIT - SNUEP Frédéric ROGER- SNUIPP Suppléants

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉGION ACADÉMIQUE

CGT 1 siège). C'est une victoire notable pour notre fédération et ses de voix que la seconde organisation (FO 2 sièges, UNSA 2 sièges et frages exprimés nous obtenons 5 sièges sur les 10 avec deux fois plus c'est un succès pour le SNES et la FSU. Avec près de 34% des suf-C'est la première fois que cette nouvelle instance est mise en place et

Un enjeu de taille pour le SNES-FSU

l'orientation, la formation continue des adultes et l'apprentissage sont de Techniciens Supérieurs et des classes préparatoires sont soumises filières de la voie technologique, des CAP, des Bac Pro, des Sections à notre avis. C'est aussi à ce niveau-là que les décisions concernant tures et fermetures des enseignements de spécialités, des options, des bac du lycée. C'est donc dans cette nouvelle instance que les ouverles trois voies, professionnelle, technologique et générale et le postment dans cette instance que la carte des formations se discute pour que les échanges sur les constructions de lycées ont lieu. C'est égaleoctroyées par le législateur à cette nouvelle instance. C'est à ce niveau Pour le SNES-FSU, l'enjeu était de taille au regard des compétences

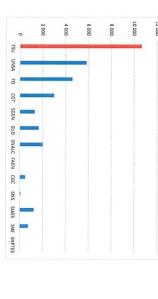
Des enjeux pour la fédération et ses syndicats

venus des services régionaux ou inter-académique. C'est encore dans Plusieurs services administratifs, auparavant académiques, sont de-

> Le SNES avec la FSU portera là aussi la parole de tous les personnels. nesse et sport nouvellement intégrés dans notre ministère font. Ce sera aussi le lieu des discussions pour les personnels de jeucette nouvelle instance que de nombreux échanges à leurs sujets se

٠.

SUCCES



Délégation FSU au CSA RA

ROUVIERE Nadine- SNASUB TRAMONI Laurent-SNES RUGGIERO Andrée-SNUEP **GHIS Richard-SNES**

CUGIER Jean-SNEF

BILLY Pascal-SNES HINCELIN Emmanuel- SNASUB PONS Florent- SNEP VOISIN Nicolas- SNUEP GUIGONNET Maryvonne - SNES Suppléants :

LA TECHNOLOGIE, UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT EN SIXIEME

Par Dominique QUEYROULET

minique ROULET

Le 12 janvier, le ministre a annoncé par voie de presse la suppression de la Technologie en sixième afin de financer et loger dans les 26 heures élève un accompagnement obligatoire en Mathématiques ou Français pour tous les élèves. Le ministre a changé mais les méthodes se perpétuent : comment est-il encore possible, alors que les collèges débattent dans les CA de la préparation de rentrée, d'annoncer de tels bouleversements dans l'organisation des enseignements ? C'est au mieux de l'incompétence et au pire du mépris pour les enseignants. Si le ministre a choisi de supprimer la Technologie ce n'est pas par choix pédagogique mais un choix dicté par les ressources humaines. En effet le ministère profite de la crise de recrutement, qu'il a luimême créée et amplifiée avec la ferneture du concours CAPET Technologie depuis 2012, pour résoudre en partie la pénurie d'enseignants de cette discipline. Si cette pénurie est réelle nationalement, ce n'est pas le cas dans l'académie de Nice et encore moins dans le Var. Dans notre académie la suppression de la Technologie en sixième correspond à la suppression d'en-

viron 75 ETP! Le ministère demande aux recteurs et rectrices d'éviter les mesures de carte scolaire pour les professeurs titulaires de Technologie, et de limiter les compléments de service en proposant de les faire intervenir en Mathématiques ou en Français dans l'heure d'approfondissement, en sciences en Sixième ou encore pour « Devoirs faits ». Bienvenue en « Absurdie »! Pour nos collègues contractuels « non cdisés », ce sera un plan social. Pour les collègues titulaires ou contractuels en CDI, c'est une maltraitance typique du néo management à l'œuvre dans notre ministère.

Pour conclure, les enseignants de Technologie ne sont pas des variables d'ajustement permettant tel ou tel dispositif mis en place avec précipitation, comme le renforcement en Français et Maths. Tout ceci est inadmissible, et pourtant s'inscrit si bien, hélas, dans la forme de brutalité que subit la profession depuis les réformes de ces dernières années et les économies budgétaires.

POUR LES FEMMES CONSÉQUENCES DE LA CONTRE RÉFORME DES RETRAITES

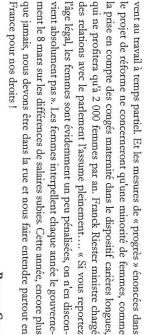
En 2019, les femmes percevaient une pension inférieure de 32% à celle des hommes, tous régimes confondus. Dans la fonction publique c'est quand même 14, 3% pour les agentes de l'état!

Comment expliquer de tels écarts ? Notre système de retraite définit le mon-

comment expuquer de reis ecarts ? Notre systeme de retraite definit le montant de la pension en fonction d'un nombre d'annuirés validées et d'un salaire de référence. Toutes les différences et inégalités subies pendant la vie active sont donc reproduites à la retraite, voire amplifiées. Malgré un principe d'égalité entre femmes et hommes inscrit dans la Constitution et de nombreuses lois édictées depuis 1972 pour renforcer l'égalité professionnelle (recrutement, rémunération, promotion, formation...), force est de constater que la situation reste largement défavorable aux femmes.

De plus, les fonctionnaires ne bénéficient même plus des bonifications de trimestres liées aux enfants depuis le 1er janvier 2004! Les femmes sont déjà obligées de travailler plus longtemps...

Pour la génération née en 1972, par exemple, l'âge de départ pour les hommes serait décalé de 5 mois pour les hommes et de 9 mois pour les femmes, qui ont plus souvent des carrières hachées ou ont eu recours plus sou-



Rozenn Cros

MENSONGE DE Z POLITIQUE REGIONALE SUR LES TABLETTE

Il y a 4 ans lors d'un CA, nous apprenons que la région veut doter toutes et tous les élèves de tablettes. Nous sommes un peu surpris es et essayons de balancer le pour et le contre. Nous ne voulions pas que les manuels papiers soient supprimés, nous ne voulions pas que les élèves aient accès à internet sur ces tablettes et nous voulions pouvoir en évaluer l'impact écologique ainsi que les soi-disant avantages pédagogiques. La conseillère régionale avait essayé de nous rassurer. Nous avions donc demandé un délai de réflexion. Première entourloupe : nos doutes ont été pris comme une acceptation ! Deuxième entourloupe : loin d'être des liseuses, les tablettes offrent aux élèves l'accès au web. Après 4 ans d'utilisation, toutes nos craintes ont été confirmées et depuis nous ne cessons pas à travers des

motions, d'exprimer notre désarroi face à cette outil. Nous souhaitons revenir aux manuels ! Mais courage, on nous avait affirmé que le contrat n'était que de 5 ans et qu'ensuite nous pourrions ne pas le renouveler. Et là, c'est la 3ème entourloupe : cette année, lors du dernier CA, nous exprimons une fois de plus à la conseillère régionale notre mécontentement sur ces tablettes et notre volonté de revenir aux manuels papiers. Voici sa réponse : La volonté politique est de ne pas revenir aux manuels papiers, dans une ère numérique, il faut rester au numérique. Nos conditions de travail et notre avis de professionnel ne comptent pas. Les contrats sont déjà signés!

Rozenn Cros, François Gazan, Thibault Gastaldi du Lycée Bristol

DERNIERE MINUTE: PRÉPARATION DE L'EAF

À l'initiative du SNES-FSU, un courrier intersyndical a été envoyé le 6 février dernier au Ministre afin d'obtenir des allégements immédiats et des changements en profondeur dans les programmes de français en Première et dans les épreuves anticipées.

Le SNES-FSU a ainsi interpelé directement le Ministre de l'Éducation nationale pour réclamer des directives nationales au sujet de l'organisation des EAF, respectant les préconisations adoptées par le CHSCT-MEN du 3 décembre 2021, une révision de fond des programmes et des épreuves menée en concertation réelle avec les organisations syndicales et les enseignant es pour la rentrée 2023,

la suppression des œuvres imposées et de leur renouvellement par quart tous les ans, la suppression de la question de grammaire à l'oral et le libre choix de la méthode d'explication du texte à l'oral, enfin, l'extension de la pondération aux heures effectuées en classe de Seconde.

Dans l'immédiat et en priorité, le SNES-FSU demande l'officialisation d'un nombre minimum de textes à présenter (16 en voie générale et 9 en voie technologique), le libre choix de la méthode d'explication du texte à l'oral et la suppression de la question de grammaire à l'oral.

Fabienne Langoureau